



BULLETIN MUNICIPAL

N° 100

OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 page 3

LES DECISIONS DU SIVOM

Réunion du Conseil du SIVOM du 4 août 2025 page 7

INFORMATIONS DIVERSES

La journée citoyenne du 6 septembre 2025 page 13

Les grands anniversaires du 3^{ème} trimestre 2025 page 18

Ecole : rétrospective de l'année scolaire 2024-2025 page 19

CPI de Wahlbach-Zaessingue : le mot des pompiers page 29

Les activités de l'ASL de Wahlbach-Zaessingue page 31

Association Graine de Mômes page 32

Equi'défis page 36

Don du sang : quelques changements au 1^{er} septembre 2025 page 37

En bref... page 41

Expo photos à Huningue du 25 octobre au 9 novembre 2025 page 45

Numéros utiles page 46

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22.09.2025

REFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSEE SUR LE BAN COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS COMMUNAL ALSACE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir plusieurs travaux de réfection d'enrobés et de trottoirs dans la commune. Le Conseil Municipal retient les offres de l'entreprise TP Pays de Sierentz, selon le détail ci-dessous :

- Rue des Chênes (enrobés) : 764,08 € HT, soit 916,90 € TTC
- Rue de Rantzwiller (enrobés) : 2 346,61 € HT, soit 2 815,93 € TTC
- Rue des Messieurs (affaissement) : 555 € HT, soit 666 € TTC
- Rue Pasteur (trottoirs) : 1 986,30 € HT, soit 2 383,56 € TTC
- Rue de Wahlbach (trottoirs) : 3 911,20 € HT, soit 4 693,44 € TTC
- Place d'entrée de la mairie (enrobés) : 4 517 € HT, soit 5 420,40 € TTC
- Rue de Rantzwiller (trottoirs) : 9 716,84€, soit 11 660,21 € TTC
- Rue de l'église (trottoirs) : 9 223,60 € HT, soit 11 068,32 € TTC
- Rue de Franken (mise à niveau de la grille) : 1 598,10 € HT, soit 1 917,72 € TTC

L'opération de réfection, dans son ensemble, est estimée à 34 618,73 € HT, soit 41 542,48 € TTC, selon les offres détaillées ci-dessus.

En outre, le Conseil Municipal, vu la délibération adoptant le contrat de territoire sud Alsace du 26 juin 2023 :

- approuve les projets qui seront financés par les fonds propres de la commune, avec subventions éventuelles,
- approuve les devis des Ets TP Pays de Sierentz,
- confirme que les crédits sont inscrits au budget 2025 et qu'ils le seront au budget 2026,
- charge le Maire de demander les subventions à la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du Fonds Communal Alsace (taux de 39 % du montant HT) et à tout autre organisme susceptible de subventionner ce type d'installation,
- autorise le Maire à lancer toute la procédure,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu les délibérations en date du 3 mars 2025 et du 7 avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22.09.2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 80 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

TRAVAUX D'ISOLATION DES FAÇADES DE LA MAIRIE : LE POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux d'isolation des façades de la mairie ont commencé en juillet 2025. Une isolation de 16 cm (ce qui représente un coefficient d'isolation de $R = 5,10 \text{ M}^2 \text{ KW}$) a été posée sur les façades. A ce jour, le crépis est terminé sur l'ensemble du bâtiment. Restent la corniche, le sous-bassement et l'annexe sanitaire. Les travaux continueront dès que la météo le permettra.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

JOURNEE CITOYENNE DU 6 SEPTEMBRE 2025

Le retour des responsables des chantiers est positif, tant pour les travaux que pour l'efficacité et le bon esprit des bénévoles. Quelques points à améliorer néanmoins pour la prochaine édition prévue en 2026 : plus de panneaux de signalisation, de cônes de chantier et prévoir des banderoles à positionner aux entrées de village.

CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRECAIRES

Les cinq conventions d'occupations des parcelles de la commune, à titre précaire, arriveront à échéance le 30 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à renouveler les conventions d'occupation des parcelles communales, ainsi que tous les actes administratifs nécessaires, pour la période allant du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2034.

Le prix de location à l'are est fixé à 2,30 €, sachant qu'il pourra être révisé annuellement sur délibération du Conseil Municipal.

Exploitant	Réf. parcelle	Lieu-dit	Contenance (ares)
SCEA Frey	Section 1 n° 20/3	Niederried	46,02
	Section 1 n° 20/4	Niederried	24,60
	Section 3 n° 68	Halle	7
	Section 4 n° 43-44	Helsingen	22,26
EARL Rapp	Section 5 n° 59	Hinter Sirles Reben	21,79
SCHLURAFF Daniel	Section 1 n° 20/2	Niederried	49,76
Association des Arboriculteurs de Wahlbach-Zaessingue	Section 1 n° 20/1	Niederried	21,13
SCEA Wilhelm	Section 1 n° 20/5	Niederried	40,57

CEREMONIE DE L'ARMISTICE

La prochaine cérémonie de l'Armistice aura lieu le dimanche 9 novembre 2025 devant le monument aux Morts

PANNEAU DE BIENVENUE

L'association Graine de Mômes offre à la commune un panneau de bienvenue dans la commune. Ce panneau, de 2,50m x 1,25m sera protégé par une résine. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de positionner ce panneau à une des entrées de commune, en fonction des possibilités et de l'exposition au vent.

CIRCULATION RUE DU PRESOIR

La circulation des véhicules est problématique dans cette petite rue étroite.

Pourquoi ne pas interdire de tourner à droite (direction rue de Magstatt) en montant la rue du Pressoir ? La question est posée par Emmanuel Wilhelm. On constate qu'il est de toute façon très difficile de tourner à droite à cet endroit et sans déborder sur la voie...

La suggestion est entendue et chacun est invité à y réfléchir.

Séance levée à 21 H 20

REUNION DU CONSEIL DU SIVOM

DU 04.08.2025

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL, DE HARCELEMENT SEXUEL, D'AGISSEMENTS SEXISTES ET DES MENACES OU TOUT ACTE D'INTIMIDATION

Le Président rappelle à l'assemblée :

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés.

Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte du Sivom Wahlbach-Zaessingue ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CST ;

Décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

Adopte la convention à l'unanimité des membres présents.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PREVOYANCE ET PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

Lors de la séance du Conseil syndical en date du 17 mars 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil Syndical.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 17 mars donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE

1. Exposé

Depuis la rentrée de septembre 2019 Saint-Louis Agglomération a qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable de premier rang (AOMD1) de l'ensemble des transports scolaires.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences elle a conclu avec les sociétés de transports les marchés publics de desserte des établissements scolaires et exerce son pouvoir d'instruction concernant les créations ou modifications de service pour la desserte des collèges, du lycée et des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur son ressort territorial.

Toutefois, les AOMD1 n'ont pas vocation à gérer le déroulement quotidien du service et l'organisation pratique des prestations. A cet effet, l'article L3111-9 du Code des Transports a prévu la délégation de tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui sont qualifiées comme Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable de second rang (AOMD2 ou AO2)

Saint-Louis Agglomération a ainsi décidé de déléguer au SIVOM Wahlbach-Zaessingue la gestion des contrats de transport et l'organisation du service pour la durée des contrats conclus avec les transporteurs. Aussi, il a été conclu entre Saint-Louis Agglomération et le SIVOM Wahlbach-Zaessingue une convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire telle que prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Les marchés de transport scolaire 2020-2025, ont été reconduits pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2026.

En conséquence, il convient de prolonger pour la même durée la convention de délégation partielle de la compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire conclue avec Saint-Louis Agglomération.

Cette prolongation est actée par l'avenant n°1 à cette convention.

2. Délibéré

Au regard de ces éléments, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la conclusion de l'avenant 1 à la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire entre le Sivoom Wahlbach-Zaessingue et Saint-Louis Agglomération emportant la délégation partielle de la gestion des contrats de transport et l'organisation du service jusqu'au 31 août 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document concourant à la présente délibération.

PASSATION DE COMMANDEMENT

Monsieur le Président propose d'organiser une passation de commandement officielle. Il propose de retenir la date du 12 octobre 2025 à Wahlbach.

Après validation de la date par M. GUIBE, une invitation officielle sera transmise.

PROJET CONSTRUCTION PERISCOLAIRE

Monsieur le Président informe que l'assistance à maîtrise d'ouvrage "Tout un Programme" nous a transmis un chiffrage concernant le projet de construction du périscolaire.

Monsieur le Président suggère que la construction du bâtiment est prise en charge par la commune et la partie aménagement intérieure par le Sivom WZ.

Le montant estimé pour le Sivom est 1 800 000 € HT sans prise en compte des subventions (environ 70 %).

Ce point sera rediscuté ultérieurement.

La séance est levée à 20 h 00.

LA JOURNEE CITOYENNE 2025

C'est avec le soleil et la bonne humeur que la 6^{ème} édition de la journée citoyenne a eu lieu le 6 septembre dernier. Reportage des principaux chantiers, tous terminés !

- Passages piétons



- **Nettoyage des calvaires et fontaines**



- **Peinture des murs de l'atelier communal et mur de la cour**



- **Désherbage au cimetière + école côté sud-ouest**



- **Fontaine à déboucher rue du Pressoir**



- Abri-bus



- Coupe et dessouchage des sapins devant la mairie



- Désherbage rue de Wahlbach et rue de Franken



Merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu donner un peu de leur temps pour réaliser tous ces chantiers, avec efficacité et bonne humeur. Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont confectionnés une salade, un dessert ou autre.

Des remerciements en particulier vers Philippe et Noémie, qui ont offert encore une fois cette année les viandes et saucisses que Manu a délicieusement fait griller pour tout le monde.

Rendez-vous en 2026, avec grand plaisir.

GRANDS ANNIVERSAIRES

DU 3ème TRIMESTRE 2025

Le 28.07.2025 : 80 ans André MARTIN



Le 12.09.2025 : Noces d'Or des époux Béatrice et Daniel RUNSER



ECOLE : RETROSPECTIVE

DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025



MATINÉE SPORTIVE

Vendredi 13 septembre 2024, les maternelles ont pratiqué divers sports à l'école de Zaessingue.

Au programme : basket, handball, cecifoot, biathlon (course+tir), unihockey, badminton, tennis de table, course de haies, lancer.

Petits et Grands se sont entraînés dans une belle ambiance.





Ce fut une matinée très appréciée par les élèves tout comme les parents encadrants.



Venue du Saint-Nicolas, patron des écoliers et écolières

Mardi 10 décembre 2024

Avant la venue du Saint-Nicolas, une collation Manala, chocolat chaud et clémentine !



Le Saint-Nicolas a rendu visite aux maternelles et a pris le temps de converser avec chaque enfant. Il leur a offert de succulents chocolats et a reçu de beaux dessins de la part de chacun. Un beau moment de partage !



Les Maternelles font leur cinéma !

Durant l'année scolaire 2024/2025 et inscrit au dispositif Maternelle au Cinéma 68, les Maternelles ont pu aller voir trois films.

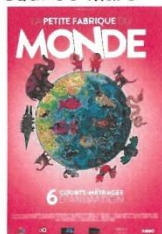
Jeudi 19 décembre



« La Farandole des couleurs » est un programme de cinq courts-métrages proposant d'explorer la palette de la nature et des peintres. Il est parfois bien difficile de s'intégrer lorsque l'on est différent. Mais avec un peu d'ouverture d'esprit et de camaraderie, tout est possible, même dans le plus étrange des mondes ! Au fil des saisons, sur le pelage des animaux, ou encore dans une boîte de crayons, les couleurs sont partout ! Même la musique a ses couleurs ! Ce programme de courts métrages a fait découvrir aux plus petits un univers bariolé et bigarré.

Animation - 2010 à 2015 - 27mn
Looks, Le Petit Lynx gris, Susann Hoffmann (Allemagne, 2014)
Mailles, Vaiana Gauthier (France, 2012)
L'hiver est arrivé, Vassiliy Shlychkov (Russie, 2012)
La Fille qui parlait chat, Dotty Kultys (Royaume-Uni, 2015)
La Comptine de grand-père, Yoshiko Misumi (Japon, 2010)

Jeudi 06 mars



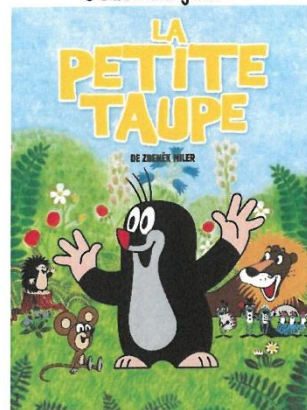
« La Petite Fabrique du monde »

Faire surgir du sable ou de la neige de drôles de bonhommes, construire avec des objets glanés ici ou là le palais de ses rêves, dessiner la vie, suivre une drôle de coccinelle dans un grand voyage, admirer dans une féerie de couleurs la naissance de l'univers et de l'Homme...

La matière s'anime comme lorsque l'enfant joue et invente son monde. Ce programme de six courts-métrages venant des quatre coins du monde était dédié à l'imaginaire et à l'émotion des tout petits spectateurs.

Animation - 2009 à 2012 - 43mn
La Création, Cristina Lastrego et Francesco Testa (Italie, 2010)
Une bouteille à la mer, Kirsten Lepore (États-Unis, 2012)
Chinti, Natalia Mirzoyan (Russie, 2012)
Dodu l'enfant carton, José Miguel Ribeiro (Portugal, 2010)
Feu follet, Sarah Wickens (Grande-Bretagne, 2009)
Grand Frère, Jesús Pérez et Elisabeth Hüttermann (Allemagne, Suisse, 2010)

Jeudi 05 juin



« La Petite Taupe », six court-métrages de Zdeněk Miler (République tchèque). La Petite Taupe vit au milieu de la forêt entourée de nombreux animaux. Sa curiosité et sa joie de vivre l'entraînent dans des aventures rocambolesques auxquelles elle fait face grâce à la complicité de ses amis.

Ces dessins animés sont devenus de véritables classiques dans le monde entier.

Animation - 1968 à 1975 - 47mn
La Petite Taupe et l'étoile verte (1968)
La Petite Taupe et la radio (1968)
La Petite Taupe au zoo ((1969)
La Petite Taupe peintre 1972)
La Petite Taupe et le bulldozer (1975)
La Petite Taupe photographe (1975)

**Sous un soleil radieux...
Chasse aux œufs ouverte
au Wahl'Park pour les Maternelles**
29 avril 2025



Une belle récolte !



PLANTATION AVEC LES AGENTS COMMUNAUX

Le 20 mai 2025, les Maternelles ont planté les géraniums et plectranthus dans les jardinières ornant la cour de l'école de Wahlbach.

Un beau moment de partage !



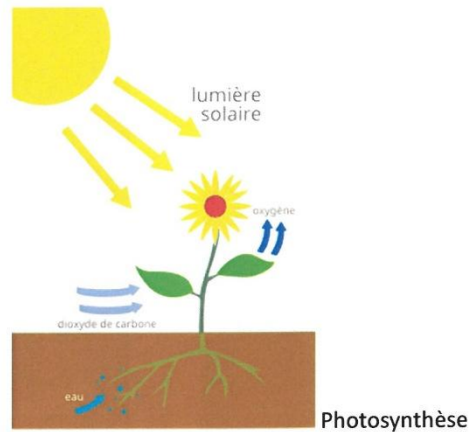
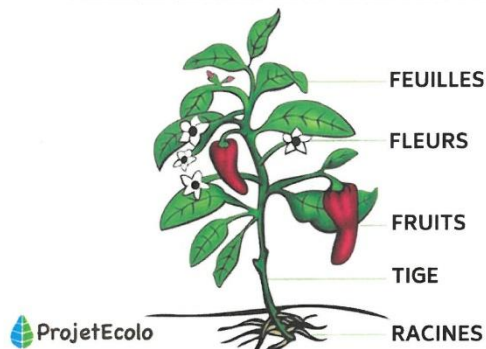
Germination des plantes

Jeudi 22 mai 2025, la mère d'une élève est intervenue dans notre classe et nous a parlé des plantes.

Les plantes sont des êtres vivants. Il existe plus de 300 000 à 400 000 plantes différentes dans le monde. Il existe des plantes terrestres (fleurs, arbres, légumes, fruits, mousse, lichens) et aquatiques (algues, anémones, corail).

Une plante est composée de racines, d'une tige, de feuilles et certaines de fleurs et/ou de fruits. Les feuilles des plantes sont vertes à cause de la chlorophylle qu'elles contiennent. Les plantes créent de l'oxygène : grâce à la chlorophylle qui capte la lumière, l'oxygène est évacuée par les feuilles. Ce processus est appelé la **photosynthèse**.

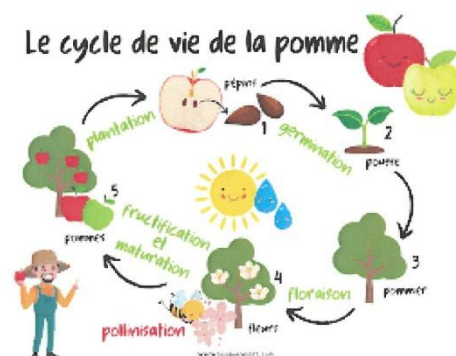
PARTIES D'UNE PLANTES ET LEURS FONCTIONS



Pour germer une plante a besoin de terre, d'eau et de lumière. C'est la **germination**.



Pour le pommier, on parle de **cycle**.



Le pépin d'une pomme germe dans la terre.

Le pommier pousse puis fleurit : c'est la **floraison**.

L'abeille butine la fleur et y dépose du pollen c'est la **pollinisation**.

La fleur pollinisée donne un fruit c'est la **fructification**.

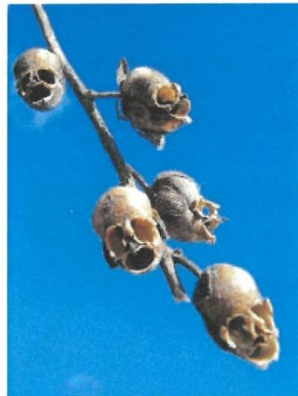
Mais à quoi servent les plantes ?

Les plantes servent à respirer, à manger, à fabriquer les nuages, à abriter les insectes/animaux, à fabriquer des médicaments, à construire des maisons.

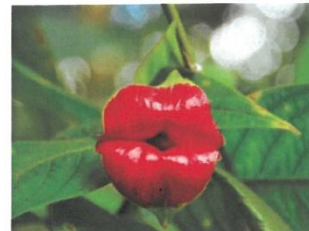
Quelques photos insolites de plantes



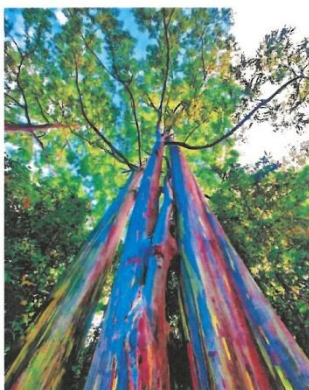
Orchidée singe



Muflier des champs



Fleur bisou



Eucalyptus arc-en-ciel



Arbre au sang du dragon



Plante carnivore

Expériences :



Nous avons chacun personnalisé notre serre en la coloriant.

Nous avons ensuite créé des groupes :

☞ Un groupe a mouillé des disques de coton et y a déposé 3 graines de haricot. Le tout a été mis dans un sac de congélation fermé par zip. La serre est accrochée au soleil.

☞ Un groupe a mouillé les disques de coton et y a déposé 3 graines de haricot mais la serre a été accrochée dans un placard.

☞ Un groupe a déposé ses 3 graines de haricot sur des disques de coton secs. La serre a été accrochée au soleil.

☞ Un groupe a déposé ses 3 graines de haricot sur des disques de coton secs. La serre a été accrochée dans le placard.

Avec ces expériences, nous constatons que l'eau et la lumière sont vraiment nécessaires aux plantes pour grandir.

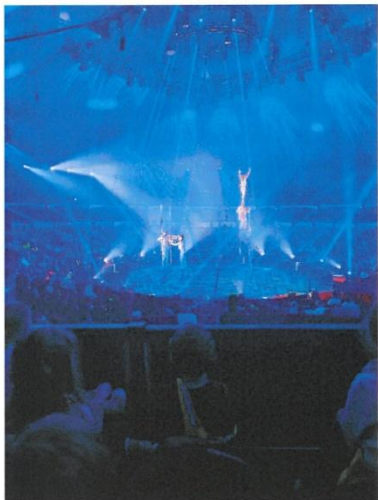


Cirque Arlette Gruss

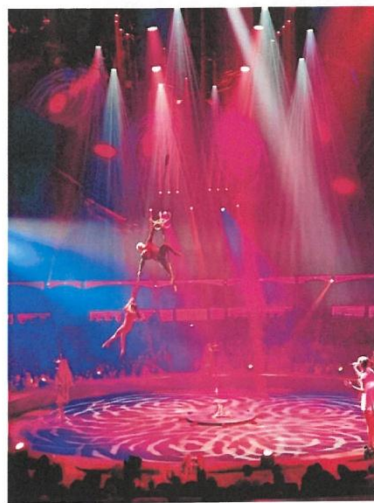


Vendredi 23 mai 2025, les Maternelles avec les Elémentaires ont pris le bus et sont allés au cirque Arlette Gruss à Mulhouse.

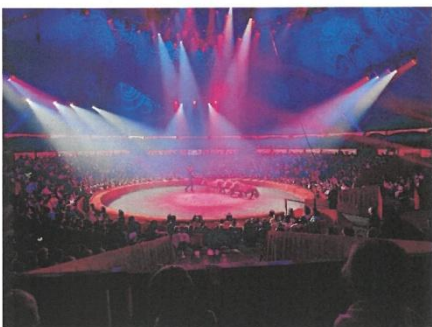
Voici leurs propos...



Nous avons regardé un numéro d'acrobates : ils ont grimpé sur les épaules, se sont balancés comme sur une balançoire.



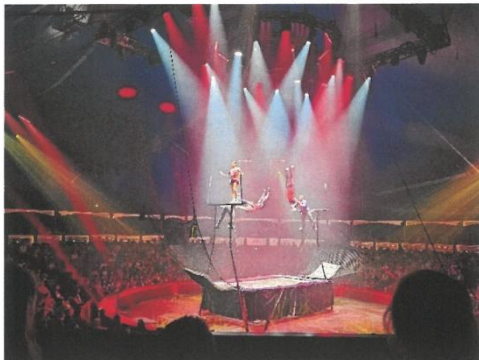
Numéro de danse dans les airs avec un portemanteau



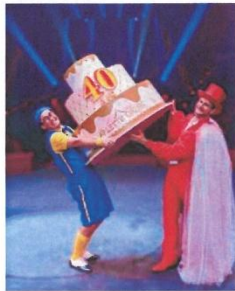
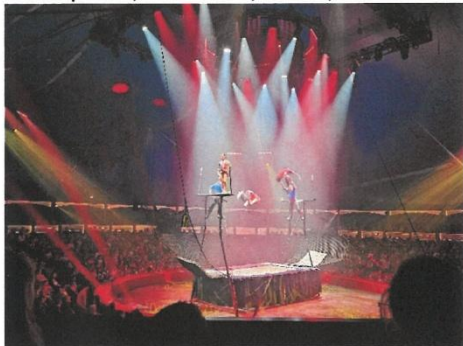
Un numéro avec cinq poneys qui couraient sur la piste.



Un numéro avec des chiens qui sautaient dans des cerceaux ou par-dessus des haies



Un numéro de voltige avec trampoline : saut sur le trampoline, salto avant/arrière, balancement



Il y avait aussi un clown qui promenait son bébé dans la poussette. Il lui a donné son biberon et le bébé a roté, pétié et a vomi sur le clown. Ce clown a beaucoup fait rire les enfants et les plus grands avec ces divers numéros.

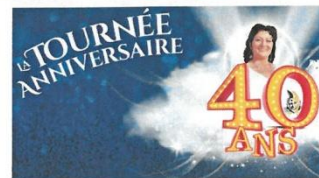
Il y avait aussi un numéro de diabololo. L'objet était lancé en l'air touchant presque le haut du chapiteau.



Le spectacle a été apprécié des élèves ainsi que des adultes.

Appréciations des élèves

J'ai adoré quand le bébé a pétié (Ethan).
 J'ai aimé les lumières (Aana).
 J'ai adoré la batterie et la musique (Louis).
 J'ai aimé la danse avec le porte-manteau (Hanna).
 Les numéros de chiens et de poneys m'ont plu (Oksanne).
 Le numéro de diabololo était super (Amaury).
 Moi, j'ai tout aimé le spectacle (Alexy).
 J'ai aimé le trampoline et les voltigeurs (Aleyna).
 Le clown avec le bébé et la danse avec le porte-manteau m'ont plu (Maé).
 J'ai aimé le trampoline et les voltigeurs (Charlie JN).
 J'ai aimé les poneys (Juliette O.)
 J'ai adoré tout le spectacle (Ezyo).
 J'ai tout aimé (Naomy).
 Le trampoline, c'était chouette (Myliana).
 Le numéro de diabololo m'a beaucoup plu (Léon).
 J'ai aimé tout le spectacle (Léa).
 J'ai aimé le numéro de clown et le spectacle (Adélie).
 Tout le spectacle (Antoine) (Eden).
 J'ai aimé quand le bébé a roté, quand la poussette est partie toute seule ; c'était rigolo (Charlotte).
 J'ai aimé la chanteuse (Luna).
 Le bébé (Nathanaël).
 J'ai aimé toutes les acrobaties (Charlie F).
 J'ai aimé tout le spectacle (Rose).
 Le bébé (Mathis).
 J'ai aimé les danseuses de flamenco à côté du trampoline (Rosalie).
 J'ai bien aimé le spectacle (Juliette L).



CPI DE WAHLBACH-ZAESSINGUE :

LE MOT DES POMPIERS :



C.P.I Wahlbach-Zaessingue



Pour la deuxième année consécutive, nous avons réussi notre pari de réorganiser notre Marché aux Pucés.

Cette année encore les exposants ont répondu présent et nous avons atteint 95 emplacements réservés soit 20 réservations supplémentaires par rapport à 2024 et beaucoup de clients fidèles sont revenus.

La météo qui aime toujours se montrer capricieuse avec nous, a malheureusement mené à quelques désistements. Cependant de nombreux courageux sont tout de même venus et surtout dans la bonne humeur. UN GRAND MERCI A TOUTES ET A TOUS.

Pour le repas, beaucoup d'entre vous sont venus nous soutenir et la cour de la Mairie était bien remplie à l'heure du déjeuner. MERCI pour votre soutien.

Un grand Merci également à l'Association Sport et Loisirs pour leur aide si précieuse.

Enfin nous tenons également à remercier L'Association Graines des Mômes qui anime un beau Village d'Enfants proposant diverses activités au cœur de notre Marché.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 03 Mai 2026

Les calendriers 2026 sont prêts.

Nos pompiers soutenus par les membres de l'amicale passeront vous apporter leur traditionnel calendrier au courant de la première quinzaine de Novembre 2025. D'avance merci pour votre accueil.



Passation de Commandement – Chef de Corps

Le Lieutenant Nicolas Guibé a quitté notre C.P.I suite à un déménagement au courant de cette année.

Une passation de Commandement du Lieutenant Guibé Nicolas à l'Adjudant Boeglin Christophe sera organisé prochainement par le SIVOM.

Nous tenons à remercier le Lieutenant Guibé du fond du cœur pour son engagement au sein de notre C.P.I. Son courage et son dévouement vont énormément nous manquer.

L'Adjudant Boeglin pourra compter sur notre soutien. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ce nouveau parcours.

Engagement Sapeur-Pompier Volontaire

Vous souhaitez vous engager en tant que Sapeur-Pompier Volontaire, n'hésitez pas à contacter le Chef de Corps pour plus de renseignements.

L'ENGAGEMENT DIFFERENCIE



Comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent bulletin d'information, il est dorénavant possible de s'engager chez les Sapeurs-Pompiers pour une seule mission : **LE SECOURS ET LES SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES (SSUAP)**. Cette activité représente près de 85% des interventions pour les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin.

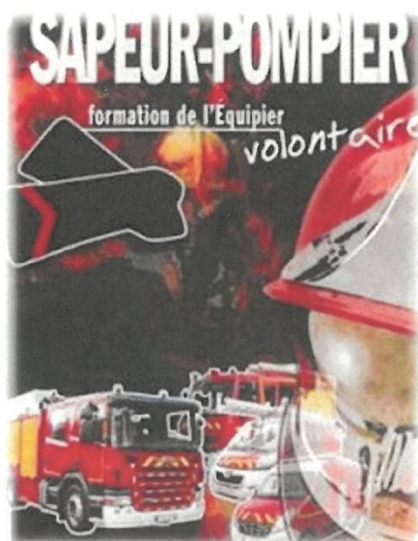
Cela signifie que vous n'aurez pas à intervenir sur les incendies ou les accidents de la route mais que vous pourrez tout de même sauver des vies.

Les principales phases pour intégrer cette filière sont :

- Parcours opérationnel SSUAP pour évaluer l'aptitude physique
- Visite Médicale
- **5.5 jours de formation** prompt secours permettant d'être opérationnel au sein d'un CPI. Chaque année, 8 heures de formation de maintien des acquis ciblés sur le SSUAP seront obligatoires.

Age minimum : 16 ans

FILIERE 3 MISSIONS : SECOURS A PERSONNES, INCENDIE ET OPERATIONS DIVERSES



Si vous souhaitez vous engager chez les Sapeurs-Pompiers pour la filière trois missions : **Secours à victimes, Incendie et Opérations Diverses**, n'hésitez pas à vous rapprocher du Chef du Corps ou à vous connecter sur le site du SDIS 68 pour avoir tous les détails sur l'engagement et la formation.

<https://www.sdis68.fr/Devenir-sapeur-pompier/Devenir-sapeur-pompier-volontaire-dans-Haut-Rhin.html>

Grâce à l'engagement et à la disponibilité des 10 sapeurs-pompiers engagés dans notre CPI, 17 interventions ont pu être assurées cette année (8 SSUAP, 3 INCENDIE et 6 OPERATIONS DIVERSES). Malheureusement, il reste plusieurs interventions que notre CPI n'a pas pu réaliser par manque de personnel.

LES ACTIVITES DE L'ASL DE WAHLBACH-ZAESSINGUE

La Section Marche Nordique

➡ Marche sportive le mardi soir à 19 H

Contact : Serge Wolf 06.48.93.46.81 serge.flow@wanadoo.fr

Pratique de la médiation

➡ le lundi à 19 h 45 à Zaessingue, salle ASL

« La médiation est un ETAT qui se découvre dans le silence, l'écoute de soi puis du Soi ».

Contact : Josiane KAMMERLOCHER 07 81 84 04 98 josiane_kammerlocher@hotmail.fr

Le cours de Yoga d'inspiration Tibétaine

➡ le mardi de 9 h 30 à 11 h à Zaessingue, salle ASL

le mercredi de 19 h 15 à 21 h

Yoga dynamique qui stimule et fluidifie de la circulation de l'Énergie. Sa pratique permet la rencontre et le dépassement progressif de ce qui nous empêche d'être pleinement nous-même et ouverts à la vie.

Contact : Josiane KAMMERLOCHER 07 81 84 04 98 josiane_kammerlocher@hotmail.fr

Le cours de DO IN

➡ le lundi de 18 h 15 à 19 h 30 à Zaessingue, salle ASL

Pratique énergétique, d'origine japonaise qui associe exercices de respiration, auto-massages et étirements. Contribue à assouplir le corps, à apaiser le mental et harmoniser la circulation énergétique.



Contact : Josiane KAMMERLOCHER 07 81 84 04 98 josiane_kammerlocher@hotmail.fr

Activité tennis

➡ Prendre directement contact avec Olivier Keller au 06 20 67 16 93

Renforcement musculaire

➡ Le samedi de 9 h à 10 h à Zaessingue, salle ASL

Contact : Sylvie MENGIS 07 50 23 97 93

ASSOCIATION GRAINE DE MOMES

C'est avec plaisir que 17 enfants se sont inscrits aux cours de danse cette année.

Nous avons organisé en septembre dernier un Goûter - Kermesse totalement financé par notre association, il a été rythmé par de nombreuses animations, les enfants présents ont pu participer à la finalisation d'une belle décoration qui sera bientôt mise en place dans le village.





Nous vous attendons
nombreux
pour notre soirée Halloween
le 31 octobre 2025



Les places sont limitées
et la réservation obligatoire



PRÉPAREZ VOS DÉGUISEMENTS
POUR NOTRE

HALLOWEEN
party

VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 19H30
SALLE COMMUNALE DE WAHLBACH

PLACES LIMITÉES – RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

MENU : SOUPE / SAUCISSES / DESSERT

10 € / ADULTE - 6€ / ENFANT



Notre traditionnelle vente de couronne de l'avent aura lieu le
Samedi 29 novembre au dépôt des pompiers de Zaessingue



Et cette année une nouveauté vous attend !

Nous avons le plaisir de vendre des sapins NORDMANN

d'un producteur local de la pépinière

Parents, grands-parents ou habitants du village si vous avez envie de partager des moments conviviaux lors de certaines manifestations

N'hésitez pas à venir vers nous !

L'association est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux membres.

Pensez à suivre nos actualités sur Facebook.

A bientôt L'équipe Graine de Mômes

assograinedemomes@gmail.com





VENTE DE

Noël

A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE,
L'ASSOCIATION GRAINE DE MÔMES VOUS
PROPOSE DE COMMANDER VOTRE
COURONNE DE L'AVENT, DE PORTE ET
SAPIN DE NOËL

Graine de mômes



Sapins Nordmann
Producteur Local - Pépinière Poirot
à Saint-Maurice sur Moselle
Couronnes de Porte & de Table
Fabriquées par nos petites mains

Date limite de commande
le 10.11.25



Les commandes seront à récupérer le 29
Novembre 2025 au local des Pompiers de
Zaessingue de 10h30 à 11h30



Merci à tous pour
votre participation !



BON DE COMMANDE :

Les sapins seront livrés déjà en filets



Commande	Quantité
Sapin 100-125cm - 20€	
Sapin 125-150cm - 23€	
Sapin 150-175cm - 27€	
Sapin 175-200cm - 31€	
Sapin 200-250cm - 40€	
Sapin 250-300cm - 45€	
Sapin 300-350cm - 55€	
Pied de sapin (bûche 5cm) - 7€	
Pied de sapin (bûche 8cm) - 8€	
Couronne de porte - 25€	
Couronne de table - 25€	
Montant total en euros	

Nom prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

LES TALONS DE COMMANDE SONT A REMETTRE AUX
MAIRIES DE WAHLBACH ET ZAESSINGUE AU PLUS TARD LE
10 NOVEMBRE.

Règlement par chèque (Association Graine de Mômes) ou en espèces.
Des questions? Contact: assograinedemomes@gmail.com

Graine de mômes



EQUI DEFIS



🐾 Un petit mot... à propos des crottins ! 😊

Chères habitantes, chers habitants,

Vous l'avez peut-être remarqué au détour d'une rue : lors de nos balades avec les chevaux, il arrive que quelques crottins soient laissés derrière nous.

Nous tenons à vous assurer que nous repassons au plus tard en fin de journée pour les ramasser, dès que l'accompagnement des participants est terminé. Lors de la promenade, notre priorité reste la sécurité des personnes fragiles que nous accompagnons. Cela ne nous permet pas d'intervenir immédiatement.

🙏 Nous vous remercions très sincèrement pour votre compréhension et votre tolérance à ce sujet.

Par ailleurs, vous êtes de plus en plus nombreux à nous signaler d'autres crottins dans le village. Sachez qu'en effet, d'autres cavaliers, extérieurs à notre structure, empruntent également nos chemins. Il nous arrive souvent de ramasser des dépôts... qui ne sont pas les nôtres !

♻️ Et pour finir sur une note pratique : si vous avez un potager et que vous êtes intéressé(e) par un peu de fumier, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Ce serait avec plaisir que nous vous en mettrons de côté.

Merci encore pour votre bienveillance et votre soutien !

À très bientôt lors d'une prochaine balade,

🐾 L'équipe d'Equi'défis

DON DU SANG :

CHANGEMENTS AU 01.09.2025

Nouvelle saison, nouvelles règles ! Dès le 1er septembre 2025, certains critères d'éligibilité aux dons (sang, plasma, plaquettes) évoluent. Ces ajustements s'appuient sur les dernières données scientifiques, afin d'assurer la sécurité des donneurs et des patients, tout en permettant à davantage de personnes de participer à cet acte solidaire.

On vous explique tout (et on vous guide pour passer à l'action sans stress).

Ce qui change concrètement au 1er septembre 2025

Certaines situations médicales ou personnelles entraînaient jusqu'ici une exclusion temporaire aux dons. Bonne nouvelle : plusieurs de ces contre-indications voient leur durée réduite. Voici les évolutions principales :

Tatouage ou piercing : délai réduit de 4 à 2 mois

Vous pensiez qu'un tatouage ou un piercing vous empêchait de donner votre sang à vie ? C'est faux. Et même mieux : à partir du 1er septembre 2025, vous pouvez désormais donner votre sang dès 2 mois après la procédure (contre 4 mois auparavant).

Cette évolution est rendue possible grâce à l'amélioration des tests de dépistage génomique viral (DGV). Ce type de test permet de rechercher directement la présence de matériel génétique de certains virus (comme celui de l'hépatite C), bien avant l'apparition d'anticorps détectables par les tests classiques.

Résultat : une détection plus rapide, une période à risque plus courte, et donc des délais d'attente réduits sans compromis sur la sécurité.

Endoscopie souple : également 2 mois d'attente

Les examens de type coloscopie ou fibroscopie (réalisés avec un instrument souple) nécessitent désormais un délai de 2 mois, contre 4 précédemment. Cela concerne uniquement les procédures réalisées par un professionnel de santé.

Pourquoi ces précautions ? Parce que les zones explorées (intestin, estomac, œsophage) sont particulièrement sensibles aux micro-organismes potentiellement pathogènes. Des soins invasifs dans ces zones peuvent exposer temporairement le donneur à un risque infectieux, même si ce risque est faible.

Ce type d'examen peut entraîner des microtraumatismes muqueux ou un passage transitoire de bactéries dans le sang (bactériémie), même en l'absence de symptômes. Le délai vise à couvrir cette phase transitoire et à garantir que le don ne contiendra pas de germes susceptibles de nuire à un patient, particulièrement vulnérable.

Acupuncture, mésothérapie, sclérose de varices : délai réduit à 2 mois

Vous pensiez qu'un soin à l'aiguille vous empêchait de donner votre sang ? Bonne nouvelle : si ces actes ont été réalisés dans des conditions médicales encadrées, le délai d'attente est désormais de 2 mois, contre 4 auparavant.

Cela concerne trois types de soins souvent pratiqués :

- **L'acupuncture**, où de fines aiguilles sont insérées sur des points du corps pour soulager certaines douleurs ou déséquilibres.
- **La mésothérapie**, qui implique l'injection de petites quantités de médicaments juste sous la peau, souvent pour traiter des douleurs articulaires ou circulatoires.
- **La sclérose de varices**, qui consiste à injecter un produit dans des veines superficielles pour les faire disparaître.

Parce qu'ils impliquent des micro-perforations cutanées, ces soins étaient auparavant associés à un risque infectieux, justifiant un délai plus long avant de pouvoir donner.

Ce type d'intervention peut exposer à des infections locales ou systémiques, notamment si l'aiguille ou le produit injecté n'est pas stérile. Même si le risque est très faible dans un cadre médical, le délai de 2 mois permet de s'assurer de l'absence de complications ou d'infections silencieuses.

Mais aujourd'hui, grâce aux avancées du dépistage génomique viral (DGV) ce délai a pu être réduit sans compromettre la sécurité des patients.

Substituts osseux en implantologie dentaire : plus d'exclusion permanente

Vous avez reçu un implant dentaire avec substitut osseux ? Cette situation ne constitue plus une contre-indication au don. Pourquoi ? Parce que ces matériaux sont désormais viro-inactivés.

La viro-inactivation est un processus qui consiste à éliminer ou neutraliser les éventuels agents infectieux (virus, bactéries...) contenus dans un produit d'origine biologique, avant son utilisation médicale. Cela garantit que ces substituts ne présentent aucun risque de transmission d'infection lors d'un don de sang.

Résultat : vous pouvez donner, même si vous avez eu recours à ce type de traitement dentaire. Pensez à demander à votre dentiste la nature de votre implant avant votre don.

Hémochromatose et don-saignée : un accès facilité au don

Les personnes porteuses d'hémochromatose génétique peuvent désormais donner directement en collecte comme en maison de don, sans avoir à effectuer d'abord cinq saignées dans un centre hospitalier. Encore une avancée qui permet de rendre le don plus accessible.

L'hémochromatose est une maladie génétique fréquente en France, qui entraîne une accumulation excessive de fer dans l'organisme. Le traitement repose notamment sur des saignées régulières pour abaisser le stock de fer.

Puisque le sang prélevé dans ce cadre est de qualité équivalente à celui d'un donneur classique, il peut dorénavant être utilisé, à condition que la personne remplisse tous les autres critères de sélection.

Je peux donner ou pas ?

Pas besoin de deviner ! En quelques clics, notre outil d'auto-évaluation en ligne vous guide pour savoir si vous êtes éligible au don. C'est rapide, simple et rassurant.

⚠ Ce test est indicatif. Un entretien et un questionnaire médical restent obligatoires le jour du don.

[Vérifier si je peux donner](#)

Pourquoi ces changements ?

Plus d'inclusivité, plus de donneurs, plus de vies sauvées.

Ces évolutions résultent de décisions réglementaires prises à l'échelle européenne et nationale, sur la base des dernières données scientifiques disponibles. Elles visent à ajuster les critères à l'état des connaissances scientifiques, sans compromis sur la sécurité.

Elles sont le fruit d'un travail collectif conduit dans le cadre d'un comité de suivi piloté par le Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, qui réunit l'[Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé \(ANSM\)](#) ; [Santé publique France \(SPF\)](#) ; les opérateurs de la transfusion (EFS et CTSA) ; ainsi que des experts médicaux indépendants et représentants de la société civile, comme des associations de patients ou concernées par des enjeux sociétaux.

L'Établissement français du sang a pour mission de les mettre en œuvre, tout en garantissant la sécurité des donneurs et des receveurs.

Un meilleur ciblage des contre-indications réelles, selon les données actuelles

Une réduction des exclusions inutiles

Une ouverture à de nouveaux donneurs pour rejoindre la chaîne de solidarité

L'assurance de la sécurité des patients et des donneurs

Comment donner dès maintenant ?

Prêt-e à faire un geste qui compte ? Voici comment passer à l'action facilement :

Où donner ?

- Dans une maison du don
- Lors d'une collecte près de chez vous
- Pendant un événement solidaire organisé dans votre entreprise, ville, ou autre

Pour en savoir plus, [découvrez où donner sur notre page dédiée](#) !

Comment prendre rendez-vous ?

- En trouvant un [lieu de collecte sur le site Don de Sang](#)
- Via l'application Don de Sang (App Store et Google Play)
- Par téléphone auprès de votre site de collecte habituel

Comment bien se préparer ?

Pour être sûr de vivre cette expérience d'altruisme dans les meilleures conditions, il est préférable de faire une bonne nuit de sommeil la veille de votre don. Aussi, prenez un repas équilibré, buvez de l'eau et venez avec votre plus beau sourire en étant détendu, on s'occupe du reste !

Ensemble, on fait bouger les lignes

Grâce à ces nouvelles consignes, vous êtes peut-être devenu donneur sans même le savoir ! Alors, pourquoi ne pas sauter le pas ?

Parlez-en autour de vous, motivez vos proches, partagez l'info... Chaque don compte. Et c'est tous ensemble que nous faisons avancer la générosité.

Lien internet :

<https://dondesang.efs.sante.fr/don-de-sang-contre-indications-1er-septembre-2025>

EN BREF...



Dons de sang :

Le 2 octobre 2025 à Rantzwiller
Le 17 décembre 2025 à Koetzingue
Le 11 février 2026 à Zaessingue



Les prochaines cérémonies communales :

Commémoration de l'Armistice : 9 novembre 2025
Repas des Aînés : 14 décembre 2025



Collecte de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin : semaine du 24 novembre 2025

Possibilité de déposer vos dons en mairie durant toute la semaine de collecte



Vente de brioches :

La dernière vente de brioches, courant septembre 2025, a permis de récolter 792 € (132 brioches à 6 € vendues), et 85 € de dons, soit 877 € en tout. Merci à tous pour votre générosité.

Des remerciements vont vers Annette, Lucienne, Monika et Laurence, qui sont les bénévoles qui se sont occupés de cette vente.



Déclaration d'arrivée dans la commune :

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter à la Mairie de notre commune. Cette démarche, vivement conseillée, permettra à la secrétaire de vous proposer l'inscription sur la liste électorale, de prévoir les effectifs scolaires, etc.... Merci de déclarer votre départ si vous quittez la commune.



Déjections canines :

si le chien demeure le meilleur ami de l'homme, il n'en reste pas moins que ses déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les prairies et les espaces verts entretenus ne sont pas acceptables en termes d'hygiène. Pensez à vous munir d'un sachet pour **ramasser et emporter** les déjections. Cet acte de civisme simple contribuera à garder notre village propre.



Boîte à livres :

Une boîte à livres est à votre disposition à l'intérieur de l'abri bus de la rue de Wahlbach. De nombreux ouvrages sont proposés. Nous remercions les donateurs.

Nous demandons néanmoins de privilégier les livres et autres romans. Les magazines, catalogues et autres prospectus n'y ont pas leur place. Merci pour votre compréhension.



Vitesse des automobilistes dans la commune :

Les élus ainsi que de nombreux villageois constatent régulièrement que la vitesse des automobilistes est excessive partout dans la commune. Les panneaux « STOP » ne sont pas respectés et les priorités à droite encore moins..... C'est malheureux !

La gendarmerie a été prévenue une nouvelle fois et des contrôles inopinés auront lieu bientôt.



Horaires d'ouverture des déchetteries de SLA :

Horaires à compter du 1^{er} octobre 2025

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bartenheim	Fermé	14h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h /13h-17h
Kembs	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-18h	9h-12h /13h-17h
Leymen	Fermé	14h-18h	Fermé	9h-12h	Fermé	13h-17h
Michelbach-le-Haut	Fermé	9h-12h	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h
Sierentz	Fermé	9h-12h	9h-12h	14h-18h	14h-18h	9h-12h /13h-17h
Village-Neuf	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	9h-17h
Recyparc du Liesbach	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h	8h30-12h/ 14h-18h	9h-17h



Calendrier de collecte des déchets ménagers à Zaessingue :

RAPPEL : Depuis le 1^{er} septembre 2025, vos déchets ménagers sont collectés tous les 15 jours. Le jour de collecte reste le mardi matin des semaines paires :

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L	36	1 M		1 S		1 L	
2 M		2 J		2 D		2 M	
3 M		3 V		3 L		3 M	
4 J		4 S		4 M		4 J	
5 V		5 D		5 M		5 V	
6 S		6 L		6 J		6 S	
7 D		7 M		7 V		7 D	
8 L		8 M		8 S		8 L	50
9 M		9 J		9 D		9 M	
10 M		10 V		10 L	46	10 M	
11 J		11 S		11 J		11 J	
12 V		12 D		12 M	report de collecte	12 V	
13 S		13 L	42	13 J		13 S	
14 D		14 M		14 V		14 D	
15 L	38	15 M		15 S		15 L	
16 M		16 J		16 D		16 M	
17 M		17 V		17 L		17 M	
18 J		18 S		18 M		18 J	
19 V		19 D		19 M		19 V	
20 S		20 L		20 J		20 S	
21 D		21 M		21 V		21 D	
22 L		22 M		22 S		22 L	52
23 M		23 J		23 D		23 M	
24 M		24 V		24 L	48	24 M	
25 J		25 S		25 M		25 J	
26 V		26 D		26 M		26 V	
27 S		27 L	44	27 J		27 S	
28 D		28 M		28 V		28 D	
29 L	40	29 M		29 S		29 L	
30 M		30 J		30 D		30 M	
		31 V				31 M	

MÉMO TRI



Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :
03 89 70 22 60

E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr



TOUS LES EMBALLAGES



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



PAPIERS, EMBALLAGES
EN CARTON ET BRIQUES
ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

LE VERRE



BOUTEILLES, POTS ET
BOCAUX EN VERRE

LES BIODÉCHETS



DÉCHETS DE CUISINE, RESTES DE REPAS,
MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ...

LES ORDURES MÉNAGÈRES



OBJETS EN PLASTIQUE
(QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES)



ARTICLES D'HYGIÈNE



LITIÈRE ANIMALE,
ABSORBANTS

Présentez votre bac couvercle fermé sur le trottoir, la veille au soir ou le matin avant 6 h (heure d'hiver) et 5 h (heure d'été)



Daniel Runser vous invite : expo photos 2025

PHOTO CLUB
DU RHIN
Huningue

Du 25 Octobre
au 9 Novembre 2025

14^e

Rencontres PHOTOGRAPHIQUES des Trois Pays

Invité d'honneur
Philippe SIMON

EXPO PHOTOS
MASTERCLASS
CONFÉRENCE

Exposition à l'église de Garnison - 23 rue Barbanègre - Huningue

Horaires d'ouverture : samedis 14h - 18h / dimanches et férié 10h-12h et 14h-18h
Entrée libre - Conférence et masterclass au Triangle à Huningue

Consultez le programme sur www.rencontresphoto3pays.com →



NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15

POLICE 17

Mairie de Zaessingue

03.89.07.87.67

mairie@zaessingue.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous le lundi, le mardi et le jeudi

SIVOM de Wahlbach-Zaessingue	03.89.07.87.59	mairie@wahlbach.fr
Ecole de Zaessingue	03.89.40.42.20	
Ecole de Wahlbach	03.89.07.44.89	
Périscolaire de Magstatt-le-Haut	03.89.81.59.90	
Collège F. Dolto Sierentz	03.89.81.51.30	
Collège L. Herr Altkirch	03.89.08.97.28	
Lycée JJ. Henner Altkirch	03.89.07.57.07	
SIAS d'Altkirch	03.89.08.32.12	
Gendarmerie de Sierentz	03.89.81.53.11	
Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	03.89.70.90.70	www.agglo-saint-louis.fr
Relais des Assistantes maternelles Sierentz	03.89.28.59.14	
Crèche « Les Lucioles » Sierentz	03.89.26.26.29	
Assistante sociale Sierentz	03.89.89.71.00	
Médiathèque intercommunale de Sierentz	03.89.83.83.20	
Service de Gestion Comptable de Mulhouse	03.89.42.24.35	
Sous-Préfecture de Mulhouse	03.89.33.45.45	
Préfecture de Colmar	03.89.29.20.00	
Brigade Verte Soultz	03.89.74.84.04	
Centre de soins de Bartenheim	03.89.68.30.46	
Hôpital de Sierentz	03.89.26.60.00	
Hôpital Saint-Morand Altkirch	03.89.08.30.30	
Clinique des Trois Frontières Saint-Louis	0.826.30.37.37	
Centre hospitalier de Mulhouse	03.89.64.64.64	
S.P.A. Mulhouse	03.89.33.19.50	
Presbytère de Sierentz (5 rue Poincaré 68510 Sierentz)	03.89.81.54.20	

Bulletin municipal édité par la commune de ZAESSINGUE

Directeur de publication : Roger ZINNIGER Dépôt légal : octobre 2025